

No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le Lundi 25 février 2019 à 19 h.

Sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, est présent. M. Éric Gélinas, directeur du Service de l'urbanisme, est présent.

1. 1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h.

2. 2.1

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ (TOITURE ET STATIONNEMENT ÉCOLOGIQUE)

PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 603 (TOILETTES À FAIBLE DÉBIT ET BRANCHEMENT POUR BORNE DE RECHARGE)

PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 604 « PERMIS ET CERTIFICATS », TEL QU'AMENDÉ (AJOUT D'UNE DÉFINITION ET MODIFICATION DE L'EXIGENCE CONCERNANT LES PLANS DE DÉBOISEMENT)

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets de règlement suivants :

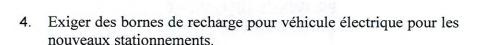
> Premier projet de règlement 601-59 :

- 1. Modifier les dispositions concernant les bacs et conteneurs à déchets;
- 2. Autoriser les toits plats pour tous les usages « Habitation » et prescrire des normes de revêtements;
- 3. Autoriser les capteurs solaires sur les toits des bâtiments accessoires;



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost



Projet de règlement 603-1 :

- 1. Ajouter une spécification sur-le-champ d'application des codes de construction;
- 2. Réduire le débit maximal pour les nouvelles toilettes installées dans les immeubles;
- 3. Ajouter, pour une nouvelle construction résidentielle, l'obligation d'installer un câble électrique pour une future borne de recharge pour voiture électrique.

Projet de règlement 604-8 :

- 1. Ajouter la définition de « conteneur semi-enfoui » dans la terminologie;
- 2. Modifier les exigences concernant les plans de déboisement pour les nouvelles constructions.

PROJET DE RÈGLEMENT 601-59

Monsieur Paul Germain, maire, explique le Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (toiture et stationnement écologique).

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

PROJET DE RÈGLEMENT 603-1

Monsieur Paul Germain, maire, explique le Projet de règlement amendant le règlement de construction no 603 (toilettes à faible débit et branchement pour borne de recharge).

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

PROJET DE RÈGLEMENT 604-8

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Projet de règlement amendant le règlement no 604 « permis et certificats », tel qu'amendé (ajout d'une définition et modification de l'exigence concernant les plans de déboisement).*



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

3

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune période de questions ne s'est tenue puisqu'aucun citoyen n'était présent.

4. 4.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 06.

Paul Germain

Maire

Guillaume Laurin-Taillefer

Greffier